

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0595<sup>e</sup> séance  
tenue le 19 février 2018 à 14 heures  
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Réjean Hébert, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier ; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de médecine dentaire : Mme Renée Delaquis ; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau ; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Jean Barbeau, M. Christian Baron, Mme Chantal Bémeur, M. Pierre Bourgouin, Mme Isabelle Brault, M. Philippe Comtois, M. André Desrochers, Mme Diana Dimitrova, Mme Josée Dubois, M. Arnaud Duhoux, M. Dominic Forest, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, M. Robert Kasisi, Mme Suzanne Laberge, M. Daniel Lamontagne, Mme Guylaine Le Dorze, M. Jonathan Ledoux, Mme Nicole Leduc, M. Paul Lespérance, M. Jun Li, M. Bertrand Lussier, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, Mme Tiiu Poldma, M. Philippe R. Richard, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, Mme Lyse Turgeon, M. Stéphane Vachon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Christina Zarowsky ; les représentants du personnel enseignant : M. Jean-Philippe Després, Mme Gisèle Fontaine, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, M. Jean Poiré, Mme Ekaterina Piskunova, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Paolo Spataro ; les représentants des étudiants : Mme Jessica Bérard, M. Yan Bertrand, M. Simon Forest, M. Philippe LeBel, Mme Andrée-Anne Lefebvre, Mme Andréanne St-Gelais, M. Nicolas St-Onge, M. Denis Sylvain ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Eric Romano ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme France Filion, Mme Isabelle Shumanski ; les observateurs : Mme Kate Bazinet, M. Pierre Bissonnette, Mme Jacqueline Bortuzzo, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Françoise Guay, Mme Julie Lambert, Mme Sophie Langlois, Mme Sylvie Monier, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : les doyens : Mme Lyne Lalonde, M. Paul Lewis ; un directeur des écoles affiliées : M. Michel Patry ; les représentants du corps professoral : M. Jean-Sébastien Fallu, M. Laurence McFalls, M. Serge Montplaisir, M. Luc Stafford ; les représentants du personnel enseignant : Mme Guylaine Messier, M. Jean Poiré ; un représentant du personnel : M. Sylvain Chicoine ; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, M. Daniel Lajeunesse, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Normandeau, M. Matthew Nowakowski, Mme Chantal Pharand.

EXCUSÉS : le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande ; le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; les doyens : M. Michel Carrier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; les représentants du corps professoral : M. Francis Beaudry, M. Jean-Sébastien Boudrias, M. Adrian Burke, M. Carl Gagnon, Mme Thora Martina Herrmann, Mme Audrey Laplante, M. Francis Perron, Mme Sophie René de Cotret, Mme Isabelle Thomas, Mme Marion Vacheret ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre David Desjardins, M. Frédéric Kantorowski, Mme Lise Marien ; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche, M. Pierre Baptiste ; une observatrice : Mme Claire Benoit.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

---

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

### **Nominations récentes**

Aucune

### **Fins de mandat**

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

#### ***Faculté des sciences de l'éducation***

Mme Nathalie Trépanier, professeure titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation.

### **AVIS DE DÉCÈS**

#### Faculté de médecine

M. Serge Mousseau, responsable de laboratoire (retraité) au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine, décédé le 24 janvier 2018.

#### Faculté de musique

M. Guy Archambault, chargé de cours (retraité) à la Faculté de musique, décédé le 11 janvier 2018.

#### Faculté des sciences de l'éducation

M. Claude Touchette, professeur (retraité) du Département d'andragogie à la Faculté des sciences de l'éducation, décédé en janvier 2018.

#### École de santé publique

M. Jean Lambert, professeur au Département de médecine sociale et préventive à l'École de santé publique, décédé le 5 février 2018.

Le recteur rappelle que le 19 février 2016 décédait tragiquement Éric Martel, un employé d'un sous-traitant qui travaillait sur la courroie de la rampe mobile. Un événement à sa mémoire a eu lieu ce matin, en compagnie de sa famille.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

AU-0595-1

### **ORDRE DU JOUR**

2018-A0021-0595<sup>e</sup>-374

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2018-A0021-0595<sup>e</sup>-374.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0594<sup>e</sup> séance tenue le 22 janvier 2018
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection d'un membre à la Commission des études
8. Proposition d'intégration du Département de kinésiologie à la Faculté de médecine

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Prochaine séance      Le 19 mars 2018, à 14 heures
10. Clôture de la séance

AU-0595-2      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0594<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 22 JANVIER 2018**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0594<sup>e</sup> séance tenue le 22 janvier 2018, tel que présenté.

AU-0595-3      **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**  
2018-A0021-0595<sup>e</sup>-375

Afin de clarifier ce qui peut être reçu au point affaires découlant, la présidente des délibérations donne lecture de la règle 45, du *Guide des assemblées délibérantes*. Elle souligne qu'à ce point de l'ordre du jour, on fait état des suites qui ont été données à la séance précédente et aucune proposition ne peut être présentée, sauf celles de félicitations et de remerciements et celles qui demandent que les suites appropriées soient données aux décisions de l'assemblée.

En suivi à une question sur les participants à la consultation menée par le Groupe de travail sur la refonte des statuts (GTRS), le secrétaire général indique que la liste des participants à la consultation a été déposée (2018-A0021-0595<sup>e</sup>-375). Il cède ensuite la parole au vice-recteur Éric Filteau

pour un suivi à une question concernant le fonctionnement de Synchro et les retards dans le traitement des factures.

M. Filteau indique que vendredi dernier, les factures sur bons de commande, réquisitions de paiement, frais de voyage, frais de réception, en date du 29 janvier, ont été traitées, donc dans un délai de 15 jours ; tandis que le délai pour le traitement des honoraires est d'à peu près un mois, un délai plus long du fait qu'il faut créer des dossiers pour les fournisseurs dans les systèmes. Il n'y a donc pas de retard à cet égard. La direction des finances a eu une rencontre avec les directeurs administratifs des facultés afin d'établir une procédure pour capter les cas problématiques, par exemple des documents non complétés ou non transmis, de manière à ce que ces problèmes soient réglés rapidement. Il réitère l'importance de signaler à la direction de la faculté les cas problématiques, celle-ci va s'assurer de gérer la situation avec la direction des finances afin que les paiements soient faits dans les meilleurs délais.

M. David Lewis signale un ajout à la liste des participants à la consultation sur la refonte des statuts mentionnée par le secrétaire général : après le dépôt de cette liste, le doyen de la FEP a été reçu par le GTRS.

Mme Le Dorze s'informe à Mme Hébert au sujet des formulaires de consentement standards pour les cliniques universitaires dont elle avait mentionné, à la séance précédente, qu'ils seraient disponibles sur le site Web de la recherche ; or il semblerait qu'ils n'y soient pas.

Mme Hébert indique que la rencontre avec l'ensemble des directeurs des cliniques, par le secrétaire général, pour expliquer la nouvelle procédure et présenter les documents, a eu lieu jeudi dernier. La diffusion des formulaires devrait pouvoir se faire prochainement. Elle rappelle que même s'il y a une procédure facilitée pour contacter les patients de cliniques, ceci ne dispense pas les chercheurs d'obtenir une approbation éthique lorsque leurs activités de recherche le requièrent.

AU-0595-4      **CORRESPONDANCE**  
2018-A0021-0595<sup>e</sup>-376 à 378

La présidente des délibérations signale l'arrivée de M. Simon Carrier, secrétaire général adjoint, en remplacement du secrétaire général, appelé par des obligations.

La présidente des délibérations fait état des trois lettres reçues, portant toutes sur la formation pour contrer les violences à caractère sexuel : une première lettre de la Coalition des associations et des syndicats de l'Université de Montréal (CASUM), la réponse du secrétaire général, suivie d'une deuxième lettre de la CASUM sur le même sujet.

AU-0595-5      **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0595-5.1    **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Le recteur fait rapport sur sa mission en Chine, accompagné du vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, Guy Lefebvre, en mentionnant notamment l'inauguration de deux associations de diplômés de l'UdeM en Chine, une à Shanghai et une à Beijing ; ainsi que l'ouverture d'un bureau de l'Université de Montréal à Beijing, un lieu multifonctionnel dont les activités couvriront tous les volets de la mission de l'Université. Le voyage du recteur s'inscrivait dans le cadre de la mission économique du gouvernement québécois en Chine à laquelle participait le premier ministre Philippe Couillard. Le recteur et les membres de la délégation québécoise ont été reçus par le président de la Cour suprême de Chine. Cette rencontre, qui constituait un honneur rendu pour la première fois à un recteur, visait entre autres à reconnaître les liens qui existent depuis deux décennies entre les deux établissements. L'Université accueille en effet, depuis 1998, des délégations de juges chinois qui

viennent étudier les fondements du droit canadien ainsi que l'administration de la justice à la Faculté de droit.

Le 23 janvier, la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Louise Béliveau, a représenté le recteur au déjeuner des étoiles académiques du programme de sport d'excellence de l'UdeM, un événement pour honorer les 152 étudiants-athlètes des Carabins, sur 515 Carabins, qui figurent sur la liste d'honneur académique.

Le recteur souligne ensuite la remise du prix scientifique de l'année de Radio-Canada décerné à Joshua Bengio, professeur au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de l'Université de Montréal et directeur de l'Institut des algorithmes d'apprentissage de Montréal.

Le recteur fait ensuite rapport sur la réunion du U15, à Ottawa, au début du mois de février, qui comportait des rencontres avec la ministre fédérale de la Santé, Mme Petitpas-Taylor, et la ministre de la Science, Mme Duncan. Parmi les sujets abordés : le budget fédéral qui sera déposé la semaine prochaine, plus particulièrement le réinvestissement dans les organismes subventionnaires. Les ministres n'étaient pas en mesure de donner des précisions à ce sujet. Le recteur rappelle que le rapport Naylor demande un réinvestissement de 1,3 G\$ dans les organismes subventionnaires sur quelques années. Évoquant une annonce la semaine dernière d'un montant de 950 M\$ pour les supergrappes, le recteur dit espérer que ce montant ne sera pas les seuls fonds consacrés à la recherche par le gouvernement fédéral, considérant que les supergrappes ne sont pas axées sur la recherche fondamentale, mais plutôt sur l'innovation et la commercialisation. Il réitère son appel aux membres de la communauté universitaire à être des porte-voix de la nécessité de réinvestir dans la recherche pour changer la société.

Le 14 février à l'UdeM, le recteur recevait les recteurs de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université de Genève, Yvon Englert et Yves Flückiger, afin de renouveler l'entente du G3, créé en 2012, en présence du ministre de l'Éducation de la Wallonie et de la consule de Suisse.

Vendredi dernier avait lieu une rencontre du BCI dans le cadre de laquelle le dossier du financement des universités a été abordé. Là encore, aucune indication précise n'a été donnée à ce sujet. Il semblerait que la révision du mode de financement serait reportée après la présentation du budget provincial et possiblement après les élections.

Le recteur fait part des compliments reçus du Directeur général des élections (DGE) à propos de l'initiative des associations étudiantes, lors de la dernière élection provinciale, qui ont organisé plusieurs sites sur le campus pour le vote des étudiants inscrits provenant de l'extérieur de la région ; l'UdeM s'est démarquée par un taux élevé de participation des étudiants. Parmi les sites prévus à cet effet, celui de l'ESPUM a eu le meilleur taux de participation. Le recteur est d'avis que les rencontres organisées par les étudiants avec les candidats ont peut-être contribué à mobiliser les gens. Il salue et félicite les associations étudiantes pour cette initiative en faveur de la démocratie. Pour l'élection en octobre 2018, le DGE souhaite que les sites pour voter sur le campus soient le plus accessibles possible.

La semaine dernière avait lieu une réception pour souligner l'évolution du chantier du Complexe des sciences du campus MIL, dont il ne reste que 13 mois sur 30, en compagnie notamment de professeurs, de membres des départements concernés, des doyens, des professionnels qui ont travaillé à la conception, de l'entrepreneur, de sous-traitants, de fonctionnaires de la Ville et de l'arrondissement. Le chantier se poursuit dans les délais et le budget prévus. La direction travaille sur la phase 2 qui est la construction d'une annexe où seront logés éventuellement le Département de mathématiques et de statistique et le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Le recteur termine son rapport en mentionnant que la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi modifiant la Charte de l'UdeM a terminé l'audition des derniers intervenants la semaine dernière.

AU-0595-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Filteau informe que le dépôt du budget 2018-2019 de l'Université aux instances est retardé d'environ trois semaines dans l'attente de l'annonce de la date de la présentation du budget du gouvernement du Québec, qui s'est faite l'année dernière à fin du mois de mars. En conséquence, le budget 2018-2019 sera présenté à l'Assemblée universitaire d'avril plutôt qu'à la séance de mars, comme cela se fait habituellement.

Mme Fillion informe que l'Association du personnel de recherche du Québec a lancé sa 3<sup>e</sup> édition des Prix d'excellence pour les professionnels de recherche, la date de clôture est le 15 mars. Faisant part que peu de professionnels de l'UdM ont soumis leur candidature dans le cadre des éditions précédentes, elle invite les membres de l'Assemblée universitaire à inciter les professionnels de leur unité à y participer.

Le directeur général des bibliothèques, M. Dumont, invite à participer à la campagne La lecture en cadeau, de la Fondation de l'alphabétisation, à laquelle participe l'UdeM. Les livres recueillis par l'UdeM seront remis à des enfants autochtones.

Mme Béliveau informe du lancement des Prix d'excellence en enseignement 2017 pour les professeurs, les chargés de cours et les auxiliaires d'enseignement de l'Université de Montréal. Elle invite les intéressés à soumettre leur dossier, la date limite est le 12 mars. L'information est disponible sur le site Web de l'UdeM.

En complément à son rapport, au point précédent, le recteur informe que le BCI a demandé au ministre des Finances du Québec, M. Leitaou, de faire une présentation sur le budget; ce dernier a accepté de la faire seulement aux cinq membres de l'exécutif du BCI, dont l'UdeM ne fait pas partie. Il observe que la pratique est différente dans le reste du Canada, où le ministre fédéral des Finances accepte de rencontrer les dirigeants des universités dans le cadre de consultations prébudgétaires. Au Québec, ceci ne semble pas être dans les façons de faire, ce qui fait qu'il est plus difficile d'influencer. Par ailleurs, le recteur informe que le BCI évalue actuellement le dossier de la plateforme commune en bibliothèque à laquelle tout le réseau veut souscrire. Le directeur général des bibliothèques, M. Dumont, est membre du comité chargé de ce dossier.

AU-0595-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Lewis s'informe au sujet des travaux de transformation de l'édicule de métro devant le pavillon Marie-Victorin dans le cadre de la construction du réseau express métropolitain (REM). Notamment, quel sera l'impact sur l'entrée du pavillon et sur les rues avoisinantes? A-t-on une idée de l'achalandage que cela va impliquer?

Le recteur indique que la direction de l'UdeM n'est pas au courant des détails de la planification des travaux. Cependant, il faut s'attendre à plusieurs années de bruits et de poussières du côté est du boulevard Édouard-Montpetit, considérant qu'il y a 71 mètres de roc à enlever afin de créer un tunnel pour des ascenseurs. L'édicule sera agrandi et relié par l'intérieur au pavillon Marie-Victorin qui communiquera également par l'intérieur avec le CEPSUM et, via le métro, avec la rampe et les autres pavillons jusqu'à Jean-Brillant, un avantage important pour les usagers du pavillon Marie-Victorin et pour l'UdeM. Ce désenclavement en termes de transport représente aussi un grand avantage du point de vue de la communication avec la grande région métropolitaine, notamment en facilitant l'accès aux étudiants potentiels de la Rive Sud et de la Rive Nord.

M. Molotchnikoff réitère sa question, présentée à la dernière séance, quant à la possibilité de sanctuariser les fonds de recherche, en confiant au Comité de la recherche l'étude de cette option; ceci pour s'assurer que les chercheurs aient des fonds de recherche malgré les perspectives pessimistes évoquées par le recteur et M. Filteau.

Mme Hébert dit avoir entendu des attentes relativement optimistes quant à un réinvestissement dans les trois conseils fédéraux, dans le cadre d'une visite qu'elle a faite à la présidence des trois conseils, au Secrétariat des chaires et à la FCI, il y a deux semaines. Elle suggère donc d'attendre le budget fédéral, le 27 février prochain, pour savoir s'il y aura ou non un réinvestissement significatif, avant de prendre une décision à ce sujet.

M. Schiettekatte désire des détails au sujet des supergrappes, notamment quelle est l'incidence pour l'Université ? Est-ce qu'il y aura une composante de recherche fondamentale ? Est-ce que l'Université entend y consacrer des ressources de l'Université, pour quel volet, etc. ?

Mme Hébert explique que le gouvernement fédéral a approuvé la supergrappe des chaînes d'approvisionnement propulsées par l'intelligence artificielle (SCALE.AI) pour le Québec. Une rencontre aura lieu avec les dirigeants de SCALE.AI pour présenter ce projet. Cependant, les supergrappes sont des initiatives menées par l'industrie surtout dans le domaine de l'innovation et de la commercialisation, qui comportent peu d'appui à la recherche fondamentale. On anticipe donc peu de retombées importantes sur ce plan. Par contre, les représentations se poursuivent avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec qui a investi 125 M\$ dans l'intelligence artificielle, en touchant davantage les volets fondamentaux et transfert des connaissances, desquels on anticipe plus de retombées.

Mme Turgeon revient sur sa question, soulevée lors des séances précédentes, au sujet des locaux d'enseignement éloignés du pavillon d'appartenance du professeur ; elle demande si des mesures d'atténuation de ce problème pourraient être envisagées d'ici à ce que le problème de manque de locaux soit résolu. Elle donne en exemple un local au pavillon Liliane de Stewart qui est désigné « Professeurs hors campus ». Serait-ce possible d'avoir un tel local dans chaque pavillon qui serait partagé par les professeurs et les chargés de cours, pour y laisser du matériel, rencontrer les étudiants, etc. ? D'autre part, elle demande s'il serait possible de recontacter le fournisseur du logiciel pour l'attribution des locaux, Oracle, afin d'ajouter un algorithme qui tiennent compte du pavillon d'appartenance des professeurs pour minimiser leurs déplacements sur le campus.

Mme Béliveau rappelle qu'un groupe de travail a été formé pour se pencher sur cette question, incluant les paramètres à déterminer pour l'algorithme, donc le travail est en cours. Elle va s'assurer qu'il examine également les mesures de mitigation possibles.

M. Saul fait part d'une question, suggérée par un professeur qu'il représente, concernant l'angle de la rue Louis-Colin et du boulevard Édouard-Montpetit : est-ce que le feu de circulation à l'angle de la rue Louis-Colin et du chemin de la rampe sera retiré étant donné qu'il n'y a plus d'autobus et que le tunnel pour les piétons est ouvert, et donc qu'il n'y a plus besoin de ce feu de circulation qui est une nuisance ? Par ailleurs, il a remarqué une publicité de l'Université de Sherbrooke, invitant des étudiants à s'inscrire en management, à l'angle de la rue Louis-Colin donc sur le terrain de l'UdeM, ce qu'il trouve plutôt provocant. Il demande ce que l'Université entend faire à cet égard.

M. Filteau rappelle qu'avant qu'il y ait le feu de circulation, certains automobilistes faisaient demi-tour en contournant la guérite, ce qui était dangereux. Il confirme qu'une intervention est prévue pour sécuriser ce carrefour. Cependant la configuration n'a pas encore été déterminée, cela sera fait lorsque le chemin de la rampe sera remis à neuf.

Mme Béliveau indique que l'Université n'a pas de contrôle sur la location des panneaux publicitaires autour de l'Université. D'ailleurs certaines années, on trouve des publicités de trois ou quatre universités différentes, que ce soit dans les stations de métro qui sont sur le campus, sur les panneaux d'autobus ou dans les environs. De son côté, l'UdeM fait de la publicité dans d'autres secteurs de Montréal, ou à l'extérieur de Montréal, autour de certains cégeps ou de certains établissements universitaires pour attirer des étudiants de cycles supérieurs.

Évoquant le communiqué transmis par le recteur, le 6 février dernier, au sujet des violences à caractère sexuel, mentionnant que l'Université de Montréal allait offrir une formation pour aider les gestionnaires et les employés les plus susceptibles d'être interpellés par des personnes vivant

une situation de violence à caractère sexuel, M. Arsenault demande quelles sont les catégories de personnel qui seront ciblées pour recevoir cette formation.

M. Charest explique que le plan d'action à ce sujet comporte deux volets : une formation de trois heures qui sera déployée, entre autres, avec des ressources de la campagne Sans oui c'est non, et un plan de déploiement de cette formation, qui vient d'être finalisé. Cette formation sera offerte progressivement à toute la communauté universitaire dès la mi-mars, en ciblant d'abord des catégories de personnel qui sont les plus susceptibles d'être interpellées par des personnes vivant une situation de violence à caractère sexuel, entre autres : les officiers, les directeurs de département, les responsables de programmes, les TGDE et TCTB, les adjoints administratifs, et d'autres catégories de personnel. Le plan de déploiement prévoit rejoindre à peu près 1000 employés entre mars et juin. Chaque personne recevra personnellement une invitation à s'inscrire à l'une ou l'autre des séances de formation disponible chaque semaine. Les formations reprendront au début de la rentrée.

#### AU-0595-7 **ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES ÉTUDES**

2018-A0021-0595<sup>e</sup>-379 à 381

Les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection d'un membre à la Commission des études, ainsi que les notes biographiques des candidats. L'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les personnes mises en candidature sont :

Madame Jacqueline Bortuzzo  
Chargée de cours  
Département de didactique  
Faculté des sciences de l'éducation

Monsieur Frédéric Kantorowski  
Chargé de cours  
Département de philosophie  
Faculté des arts et des sciences

La présidente des délibérations informe que, ce matin, le secrétaire général a reçu une lettre de M. Kantorowski indiquant qu'il retire sa candidature. Cependant, en vertu de l'article 8.01 des statuts, il n'est pas possible de se désister à ce moment-ci. L'Assemblée procède donc au scrutin et, au terme du premier tour, élit Mme Jacqueline Bortuzzo avec 69 votes en sa faveur sur 74 voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme Mme Jacqueline Bortuzzo, chargée de cours au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, à titre de membre de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans, se terminant le 31 mai 2022.

#### AU-0595-8 **PROPOSITION D'INTÉGRATION DU DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE À LA FACULTÉ DE MÉDECINE**

2018-A0021-0595<sup>e</sup>-382 à 386

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de la planification (COPLAN), M. Charest, présente le contexte et le cheminement de ce dossier. Il rappelle que le Département de kinésiologie a un statut de rattachement temporaire au Comité exécutif depuis 1972. Il rappelle également qu'une des actions du plan d'action 2016-2021 Transcender les frontières (engagement numéro 3, 5<sup>e</sup> action) prévoyait de mener une analyse concernant le statut du Département de kinésiologie. Dans ce cadre, le directeur et les membres du département ont été invités à réfléchir aux meilleures voies d'avenir pour le développement académiques du département. Des discussions ont suivi



entre le département et la Faculté de médecine au cours de la dernière année qui ont mené à l'adoption d'un protocole commun d'intégration (document 2018-A0021-0595<sup>e</sup>-383) adopté en décembre 2017. Enfin, le COPLAN a été saisi du dossier et a recommandé au Conseil de l'Université et à l'Assemblée universitaire l'intégration du Département de kinésiologie à la Faculté de médecine (document 2018-A0021-0595<sup>e</sup>-382). Il précise que l'ensemble de ces démarches se sont faites de manière collégiale et par des votes unanimes.

Le directeur du Département de kinésiologie, M. Luc Proteau, présente un historique et un portrait du département. Il fait ensuite état des démarches et de la réflexion de son département, amorcées en 2016, quant aux perspectives d'avenir pour le développement de l'unité, lesquelles ont conduit à identifier un rattachement fort avec le secteur des sciences de la santé. Des discussions ont suivi avec la Faculté de médecine menant à un protocole d'intégration à cette Faculté, protocole qui a été adopté à l'unanimité par l'assemblée des professeurs et l'assemblée du département de kinésiologie.

La doyenne de la faculté de médecine, Mme Boisjoly, et le vice-doyen aux sciences de la santé, M. Tony Leroux, exposent la perspective de la faculté en ce qui concerne ce projet académique. M. Leroux fait état des rencontres sur cette question entre le Comité des sciences de la santé de la Faculté avec le directeur de département, en présence de la doyenne, qui se sont conclues par l'identification de nombreuses opportunités sur le plan des programmes de formation et au niveau de la recherche. Mme Boisjoly ajoute que les discussions ont ensuite été portées au conseil de la Faculté, en décembre 2017, qui se sont conclues par une recommandation unanime au Conseil de l'Université en faveur de l'intégration du Département de kinésiologie à la Faculté de médecine.

M. Charest présente la proposition comme suit : sur recommandation du Comité de la planification, l'Assemblée universitaire approuve la proposition d'intégration du Département de kinésiologie à la Faculté de médecine à la date du 1<sup>er</sup> mai 2018, conformément au *Protocole d'intégration du Département de kinésiologie à la Faculté de médecine* (décembre 2017) (document 2018-A0021-0595<sup>e</sup>-383) ; et recommande au Conseil de l'Université de procéder à ladite intégration.

Les membres sont ensuite invités à présenter leurs questions et commentaires.

M. Schiettekatte félicite les responsables du dossier d'avoir consulté les professeurs et membres du département concerné et les membres de la Faculté de médecine. Il voit d'un bon œil cette intégration au sein d'une faculté qui va pouvoir appuyer le département tant en matière de développement de programme de recherche que de programmes académiques. Ceci dit, il demande ce qui est prévu sur le plan des ressources : en ce qui concerne les départs à la retraite mentionnés, prévoit-on le maintien ou le développement du corps professoral ? Qu'advient-il des ressources qui leur étaient déjà consacrées ? Comment la Faculté de médecine entend-elle développer le laboratoire de recherche et procéder en regard de l'accréditation de cette école ? Ces éléments ne sont pas indiqués dans le protocole.

En ce qui a trait aux ressources, M. Charest indique qu'une analyse a été faite au sujet des départs à la retraite prévus dans le corps professoral et, comme cela se fait avec chacune des facultés annuellement, une planification des ressources sera établie avec la Faculté de médecine pour voir à répondre le mieux possible aux besoins du Département. Ces éléments ne sont pas indiqués dans le protocole parce que les éléments qui sont soumis aux instances (COPLAN, AU, CU) ne comportent pas les ressources (professorales, budgétaires) ; tout comme les allocations de ressources professorales consenties annuellement aux unités facultaires ne sont pas présentées à l'Assemblée universitaire.

Mme Boisjoly indique qu'un comité d'intégration, coprésidé par le directeur du Département de kinésiologie et la doyenne ou le vice-doyen de la Faculté de médecine, est prévu dans le protocole (document 383, page 3) pour gérer cette transition. Par ailleurs, en matière de ressources, la Faculté de médecine fait une certaine mutualisation de plusieurs services, comme l'encadrement de la recherche, les communications, la philanthropie, l'international, dont le Département de kinésiologie pourra bénéficier.

M. Proteau explique qu'avant l'intégration, le Département avait un fonctionnement facultaire, c'est-à-dire qu'en tant que directeur il se présentait aux rencontres prébudgétaires pour soumettre les demandes du Département en matière de ressources. Il comprend qu'à la suite de l'intégration, les mêmes représentations devront être faites au sein de la Faculté de médecine. L'intérêt de l'intégration relève surtout de ce que la petite taille de l'unité rendait difficile d'obtenir les ressources pour couvrir différents besoins, par exemple les communications, le site Web, de sorte que l'intégration était une solution logique.

M. Schiettekatte reconnaît l'intérêt de rejoindre une faculté qui peut offrir ces ressources, mais relève que si cela est fait sans transfert budgétaire, la Faculté sera dans l'obligation d'absorber une charge de travail supplémentaire sans les ressources qui les accompagnent. Revenant à la réponse de M. Charest au sujet des informations concernant les ressources, à son avis il est important de savoir ce que cela impliquera, par exemple de savoir s'il est prévu que les effectifs soient maintenus, ce que sera le plan de développement des effectifs, afin de prendre une décision. Donc il aurait espéré que ces informations soient incluses dans les documents présentés. Enfin, il demande ce qui justifie le choix d'une école plutôt que d'un département.

M. Proteau explique que le Département est très multidisciplinaire, ses membres proviennent de disciplines variées, par exemple sociologie, biomécanique, sciences cognitives, psychologie ; ce qui, selon les définitions consultées, correspond à une école. De plus, le regroupement auquel son unité sera éventuellement rattachée au sein de la Faculté de médecine compte deux écoles, donc l'appellation « école » allait dans ce sens. Enfin, le changement de nom devenait nécessaire aussi pour reconnaître les domaines kinésiologie et activités physiques.

M. Saul se réjouit que la résolution qui a été adoptée à l'Assemblée universitaire le 5 décembre 2016, intitulée « proposition sur le rôle des assemblées départementales et facultaires dans tout projet de restructuration », ait été respectée à la lettre dans le cas du Département de kinésiologie. Les assemblées départementale et facultaire concernées ont été consultées et se sont prononcées sur le projet de recommandation qui a été soumis au COPLAN, ce qu'il considère être un bon précédent. Par ailleurs, il désire savoir ce qui explique que ce département ait été rattaché au Comité exécutif.

M. Proteau explique qu'au moment du rattachement, en 1972, il y avait un projet de création d'une faculté des sciences de la santé dans laquelle le Département de kinésiologie aurait été intégré. Le temps que cela se concrétise, il avait été décidé d'attribuer un statut temporaire au Département de kinésiologie.

M. Molotchnikoff se dit heureux d'apprendre qu'il y a eu plusieurs consultations et des votes unanimes de la part des professeurs en regard de cette démarche. Il aimerait avoir l'assurance que la discipline et les pratiques et coutumes, en particulier pour la promotion des professeurs ou leurs demandes de fonds, qui ont été développées par le Département au cours de toutes ces années, soient respectées et retenues dans le cadre de la Faculté de médecine.

M. Charest indique que les professeurs qui sont actuellement à l'embauche de la Faculté conserveront les mêmes droits en ce qui concerne le cheminement de leur promotion.

Mme Zarowsky présente des questions en lien avec la pluridisciplinarité et la collaboration, notamment par rapport aux enjeux de son unité, le Département de médecine sociale et préventive, dont la mission fondamentale (*core business*) est la promotion de la santé et la prévention. Comment envisage-t-on le développement de collaborations avec d'autres facultés, écoles et petits départements ? Comment assurer l'intégration d'une perspective santé publique dans la Faculté de médecine sans nuire aux autres groupes ? Et comment assurer qu'il y ait cette collaboration et aussi la reconnaissance des enjeux liés aux missions des autres unités ?

Mme Boisjoly indique qu'il y a de nombreux déterminants à la santé et que les différentes disciplines des sciences de la santé, incluant la médecine et la santé publique, doivent être des partenaires lorsque cela s'applique. Elle cite en exemple des partenariats en enseignement existant entre la Faculté de médecine et le Département de nutrition concernant la nutrition publique, avec l'ESPUM,

notamment en santé communautaire, et en recherche avec le développement d'un programme de maîtrise en recherche clinique. En ce qui concerne le laboratoire de recherche en kinésiologie, comme elle l'a évoqué, celui-ci sera davantage un laboratoire de promotion de l'état de santé kinésiologique de l'individu plutôt que de la population. Quant aux dimensions populationnelles, la Faculté de médecine a une grande ouverture pour le développement de programmes conjoints avec l'ESPUM. Peut-être d'ailleurs y a-t-il déjà des options ou programmes conjoints en promotion de l'activité physique entre l'ESPUM et le Département de kinésiologie qui se poursuivront.

M. Ghanty demande quelles sont les conséquences de cette intégration pour les employés de soutien membre du Département. Est-ce qu'il y a un plan d'effectif qui est déjà réalisé, ou alors ce travail sera fait par le comité d'intégration ?

M. Charest indique que tout le personnel du Département va migrer à la Faculté de médecine dans le cadre de l'intégration au 1<sup>er</sup> mai 2018. Il reviendra par la suite à la Faculté de médecine de procéder à l'analyse de l'ensemble des effectifs pour évaluer les besoins à cet égard pour l'année 2019, comme cela se fait dans chacune des unités facultaires chaque année.

Aucune autre demande d'intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et sur recommandation du Comité de la planification,

l'Assemblée universitaire :

- approuve la proposition d'intégration du Département de kinésiologie à la Faculté de médecine à la date du 1<sup>er</sup> mai 2018, conformément au *Protocole d'intégration du Département de kinésiologie à la Faculté de médecine* (décembre 2017) (document 2018-A0021-0595<sup>e</sup>-383) ;
- recommande au Conseil de l'Université de procéder à ladite intégration.

AU-0595-9 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 19 mars 2018, à 14 heures.

AU-0595-10 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 15 h 54.

Le président,

Le secrétaire général,

Guy Breton

Alexandre Chabot

Adopté le 19 mars 2018, délibération AU-0596-2